



Avis d'attribution

Procédure d'appel d'offres ouvert pour
Accord-cadre de Prestations de Services

AT 2023-15

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac**

Correspondant : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique, 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : efaujanet@bergerac.fr, adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de l'accord-cadre : Prestations de services pour la gestion de la cuisine centrale de la ville de Bergerac et son CCAS

Type de procédure : Cette consultation est organisée sur la base d'un Accord-Cadre à bons de commandes, passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2161-2.

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- **Valeur technique : 40 %**
- **Les performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable : 15 %**
- **Prix des prestations : 45 %**

La société **API Restauration**, 5F avenue Henri Becquerel, 33700 MÉRIGNAC est déclarée attributaire du marché pour un montant maximum annuel de 633 333,33 € HT dans les conditions suivantes :

	Maximum € HT 1ère année	Maximum € HT par période semestrielle de reconduction
Ville	500 000,00 €	250 000,00 €
CCAS	133 333,33 €	66 666,66 €

Durée de l'accord-cadre : Le marché est conclu à compter du 1^{er} août 2023 pour une période initiale d'un (1) an reconductible de façon expresse sur quatre périodes de six mois.

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 27 juillet 2023

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 23 août 2023

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de Elora FAUJANET – 05 53 74 65 81